

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Comité syndical

Réunion du lundi 3 avril 2023

Date de convocation : 28 mars 2023	Nombre de membres { présents : 46 absents : 37
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 14 avril 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 46
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2023-19
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Accord de regroupement de Certificats d'économies d'énergie

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TROIS du mois d'AVRIL, lundi à 10 heures 33 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 46 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. COUV RAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELLAILLON-PLAGE
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire

Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtaillon-Plage
M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtaillon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. RECHT Eric, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNÉ Gilles, délégué du canton de Matha
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtaillon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Ile de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 37 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire, excusée
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie, excusé
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président explique que le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) est un dispositif de mesure du respect de l'obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les « obligés »). Pour y parvenir, ces derniers incitent les consommateurs d'énergie (particuliers, entreprises, collectivités) à réaliser des travaux de rénovation énergétique, dont les effets se mesurent en énergie économisée sur la durée de vie du nouvel équipement (MWh cumulés et actualisés, ou MWh cumac). Les obligés peuvent contribuer financièrement à des programmes d'accompagnement. Ils ont également la possibilité d'acheter des CEE à d'autres acteurs ayant mené des actions d'économie d'énergie (les « éligibles ») – pour un prix actuel de MWh cumac d'environ 8 euros. Ainsi les CEE constituent-ils une aide au financement de travaux de rénovation énergétique.

Parmi les opérations réalisées par le SDEER, sont éligibles certains travaux de modernisation de l'éclairage public. Sont également éligibles les travaux de rénovation énergétique réalisés par les communes adhérentes.

Toutefois, par année civile et par type d'opérations, le dispositif actuel des CEE n'autorise qu'un seul dépôt inférieur à un volume minimal fixé. C'est pourquoi six Syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine (SDE24, SDEEG33, TE64, TE47, SYDEC40 et SEHV87) se sont organisés en groupement, depuis quelques années, pour valoriser ensemble leurs opérations d'économies d'énergies standardisées au sens des fiches ADEME. Parmi eux, le SDEEG33 et le SDE24 sont volontaires pour être coordinateurs et déposer leurs CEE et ceux des autres SDE à tour de rôle.

Les maîtres d'ouvrage qui peuvent se joindre à ce groupement sont les collectivités présentes sur les territoires des syndicats adhérents. Ces collectivités ne peuvent intégrer le groupement que par l'intermédiaire de leur syndicat d'énergie qui fait le lien avec les deux syndicats coordonnateurs.

Dans ce groupement, chaque syndicat, pilote départemental, prend en charge la collecte et la fourniture des éléments auprès des collectivités, se porte garant, réalise les contrôles et valide l'ensemble des dossiers à l'attention de l'un ou l'autre des coordonnateurs. Une fois les CEE valorisés, le syndicat pilote émet un titre de recettes auprès du coordonnateur concerné, pour le montant des CEE correspondants aux actions réalisées par les collectivités (déduction faite des frais de gestion du coordonnateur – 1 % du volume de CEE valorisé –, des coûts de contrôles et des frais d'enregistrement pour chaque dépôt).

Il revient alors à chaque syndicat pilote de redistribuer les CEE obtenus auprès des collectivités concernées dans son département, selon les accords préétablis. La répartition généralement pratiquée par les syndicats du groupement est de reverser entre 70 et 80 % des montants obtenus aux divers maîtres d'ouvrage et de conserver les 20 à 30 % restant pour couvrir les frais de gestion et de contrôle.

M. le Président propose au Comité que le SDEER se joigne à cet accord intersyndical de regroupement de CEE.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - décide que le SDEER rejoindra l'accord de regroupement de certificats d'économies d'énergie (CEE) des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine ;
- 2 - donne mandat à M. le Président pour signer tout accord en ce sens ;
- 3 - donne mandat à M. le Président pour inviter les collectivités de Charente-Maritime à valoriser leurs CEE via le regroupement des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine ;
- 4 - décide que le SDEER procèdera au reversement de 80 % de la valorisation des CEE reversée par le coordonnateur, au bénéfice des collectivités éligibles, le SDEER en conservant une part de 20 %.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*